

# **REGULARITE ET RECONNAISSANCE MACONNIQUES**

## **TRF, RF, TVF, VM et vous tous mes FF**

Si j'ai choisi de vous présenter ce soir une planche sur la Régularité et la Reconnaissance, c'est que nous avons tous, à un moment ou à un autre, besoin de nous situer dans notre vie maçonnique, besoin de connaître à la fois la place de notre obédience et ainsi notre propre place au sein de celle-ci.

Comme tout travail maçonnique, cette planche a nécessité successivement une activité de recherche et une introspection dont je vous suis infiniment redevable car sans vous, mes FF, je n'aurais pas eu la joie de travailler sur ce sujet d'une belle richesse qui m'a beaucoup appris.

Soyez en remerciés.

Permettez moi donc, après un petit historique de la GLNF, d'examiner dans un premier temps le principe de Régularité, dans un second temps, celui de Reconnaissance, et enfin de vous exposer à la lumière des textes fondateurs.

## **I – L'HISTOIRE ET LES TEXTES**

### **1- Petit historique de la GLNF**

1717 en Angleterre, 1725 en France, les codes maçonniques se mettent en place et les loges se développent, aboutissant à la fondation du Grand Orient de France en 1773. Croyance et existence de Dieu sont les canons de cette maçonnerie française durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, jusqu'à la date fatidique de 1877.

Nous sommes à la fin du Second Empire. La France a perdu la guerre et une partie de son territoire. Elle a rétabli un système républicain qui menace l'Eglise catholique de perdre son statut privilégié de religion d'Etat, l'incitant ainsi à s'engager dans les questions politiques. L'Eglise condamne donc tout à la fois la République et la Franc Maçonnerie qui la soutient, ce qui bouleversa l'équilibre des loges dans lesquelles, petit à petit, les catholiques et les royalistes se sentirent exclus. De ce fait, les loges vont devenir progressivement républicaines et anticléricales. Et très rapidement, en deux ans, l'obligation de foi en Dieu va basculer tout d'abord vers l'acception réductrice d'un « Principe créateur », puis ensuite vers le néant puisque cette règle pourtant irréfragable de foi en Dieu sera supprimée des constitutions de 1877.

C'est à Edouard de Ribaucourt que revient le mérite d'avoir réveillé la loge « le Centre des Amis » en 1911, rapidement rejointe par la loge « Anglaise » de Bordeaux, autorisées toutes deux par le GODF à travailler au RER et à invoquer le GADLU.

Deux ans plus tard, en 1913, le Grand Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre, reconnaît la régularité de la toute nouvelle « Grande Loge Indépendante et Régulière pour la France et les Colonies » et lui confère le statut de Grande Loge souveraine. Elle prendra par la suite le nom que nous connaissons de « Grande Loge Nationale Française ».

## **2- Le principe de Régularité**

Pour aborder le principe de Régularité, il est intéressant d'examiner les termes de la pétition qui avait été adressée par Edouard de Ribaucourt au Grand Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre . Il l'avait rédigée en ces termes :

- « Nous travaillons de façon juste et parfaite dans les obligations suivantes :
- pendant la tenue, la Bible sera ouverte sur l'autel,
  - les tenues seront toujours ouvertes et fermées sous l'invocation du GADLU, aucune discussion religieuse ou politique ne sera admise en loge,
  - l'atelier ne prendra jamais parti en matière politique, chaque frère gardant sa liberté d'opinion,
  - nous ne recevrons en loge que des frères reconnus comme réguliers par la Grande Loge Unie d'Angleterre ».

C'est à ces quatre conditions que pouvait être créée la nouvelle Grande Loge : elle prouvait ainsi sa Régularité.

Que contient donc ce principe de Régularité ?

La définition qu'en donne la GLNF est très claire sur ce point :

« Les fondements de la régularité maçonnique s'appuient sur le respect d'un ensemble de règles consignées dans les composantes de base que sont :

- les Landmarks
- la Règle en douze points
- la constitution de la GLNF de 1915. »

### **A - Les Landmarks**

Les Landmarks sont aussi appelés « Anciens Devoirs » dans lesquels ils puisent leur origine, ils précisent :

- les délimitations qui situent la Franc Maçonnerie de Tradition par rapport à toute autre société,
- les conditions de la Tradition du Métier de Maçon,
- la délimitation du lieu où s'accomplit la transmission du Métier,
- les caractéristiques invariables qui sont les garants de la Régularité.

Les Landmarks constituent donc des bornes ou des limites qui mettent en évidence 3 grands principes :

- première limite : la croyance en Dieu, GADLU et en sa volonté révélée :  
la Franc Maçonnerie régulière travaille au plan de la réalisation spirituelle de l'Homme par la connaissance de la Nature créée et ordonnée, par le travail de la main qui taille la pierre (Deutéronome 27,7), et par les limites à ne pas transgresser (Deutéronome 19,14, Deutéronome 27,17, Proverbes 22,28)
- deuxième limite : la présence du Volume de la Loi Sacrée ouvert sur nos autels :  
qui est en général la Bible, mais qui peut être tout ouvrage exprimant les fondements d'une religion révélée, sur lequel tout maçon doit prêter ses serments,
- troisième et dernière limite : la filiation par une transmission traditionnelle, ininterrompue et hiérarchique :  
une Tradition vivante est nécessairement issue d'une chaîne ininterrompue de messages dispensés au sein d'une hiérarchie initiatique. Celle ci continue de transmettre l'influx spirituel depuis l'Alliance entre le Grand Architecte et son peuple, par l'intermédiaire du Grand Maître, dépositaire et transmetteur de cette filiation. L'Alliance remonte au temps de la construction du Temple de Salomon.

Ces trois principes sont d'une importance vitale et ont plusieurs conséquences :

- o la filiation et la transmission de l'influx spirituel implique une subordination des Loges au Grand Maître et à ses délégués,
- o les obligations prises sur les trois grandes lumières de la loge (VLS, équerre, compas) déterminent le moment du rattachement à l'Ordre,
- o la consécration des loges et l'installation des Vénérables Maîtres ne peuvent s'effectuer que par le pouvoir du Grand Maître au travers de sa hiérarchie.

Les Landmarks ont des caractéristiques propres qui sont :

- immémoriales : si anciennes qu'on n'en connaît pas l'origine,
- immuables : qui demeurent inchangées et ne varient pas dans le temps,
- inabrogeables : qu'on ne peut supprimer
- fondamentales : représentant les principes fondateurs
- universelles : car elles sont une des propositions de Dieu, contenues dans la Bible.

En résumé, les Landmarks sont des bornes mises en place pour baliser les sentiers de la Tradition.

Bornes nécessaires pour indiquer des limites. Bornes que le philosophe François Pillon disait indispensables puisque la limite est la condition même de la réalité : ôtez les bouts d'un bâton, il n'y a plus de bâton ; sans bornes, le fini disparaît complètement.

## B – La Règle en douze points

Deuxième volet du principe de Régularité, la Règle en douze points a été forgée dans la quintessence des textes anciens. Elle est légèrement différente mais analogue d'un pays à l'autre. C'est la conformité de la Règle aux Anciens Devoirs qui détermine l'une des composantes de la Régularité.

Il ressort de cette Règle que la Franc Maçonnerie est un Ordre, une fraternité initiatique ayant pour fondement la foi en Dieu, qu'elle se réfère aux Anciens Devoirs, qu'elle vise au perfectionnement de ses membres au travers des rituels et du symbolisme, qu'elle interdit en son sein toute discussion politique ou religieuse mais qu'elle respecte les opinions de ses membres qui prêtent leurs obligations sur un Volume de la Sainte Loi, que les francs maçons s'assemblent dans les loges pour y travailler, que seuls sont admis les hommes majeurs de réputation parfaite, gens d'honneur loyaux et discrets qui cultivent l'amour de la patrie, la soumission aux lois et le respect des autorités, qu'ils contribuent au rayonnement de l'Ordre par leur exemple, et qu'ils se doivent mutuellement aide et protection fraternelle, gardant en toute circonstance calme et équilibre.

Rappelons qu'un Ordre est un ensemble de personnes qui, par un acte d'adhésion libre, ont fait serment solennel de se soumettre à un ensemble de règles .

## C – La constitution de la GLNF

Dernier élément constitutif de la Régularité, la Constitution de la GLNF est inspirée des constitutions d'Anderson.

Elle se présente en trois points :

- 1- une histoire traditionnelle du Métier dont elle reprend les légendes,

- 2- les obligations du franc maçon,
- 3- les règlements de la Grande Loge.

Les éléments fondamentaux qui en découlent définissent le principe de Régularité :

- 1- la Régularité de son origine, chaque Grande Loge devant être créée par une Grande Loge dûment reconnue ou par trois loges régulièrement constituées,
- 2- la croyance en Dieu et en sa volonté révélée est une condition impérative pour l'admission des membres,
- 3- la prestation des obligations sur le Livre de la Loi Sacrée,
- 4- une Grande Loge et les loges rattachées seront composées exclusivement d'hommes,
- 5- la Grande Loge exercera une juridiction souveraine sur les loges soumises à son contrôle, c'est à dire qu'elle possèdera une autorité unique et incontestée sur le Métier de Maçon,
- 6- les trois Grandes Lumières, équerre, compas et VSL, seront toujours exposées pendant les travaux
- 7- les discussions d'ordre religieux et politique seront strictement interdites en loge,
- 8- les principes des Anciens Devoirs, Landmarks, coutumes et usages du Métier de Maçon seront strictement observés.

Voilà donc réunis les trois grands principes indispensables à la Régularité : strict respect des Landmarks, de la Règle en douze points et de la Constitution.

Mais si la Régularité est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante pour la pratique d'une maçonnerie de Tradition. Elle doit s'assortir de la Reconnaissance.

### **3 – Le principe de Reconnaissance**

Je cite la définition que donne la GLNF du principe de Reconnaissance :

« la Grande Loge Nationale Française est dite reconnue car les autres Grandes Loges régulières étrangères la considèrent et la reconnaissent comme la seule Grande Loge régulière représentative de la France, une seule Grande Loge par pays pouvant être reconnue. »

« Cette notion de territorialité est importante : par exemple, une dissidence de la GLNF , la Grande Loge Opéra, est parfaitement régulière dans

ses travaux mais ne peut prétendre à la reconnaissance universelle car elle est déjà détenue en France par la GLNF. C'est la Grande Loge Unie d'Angleterre qui joue ce rôle prépondérant dans l'application de la Reconnaissance car elle est considérée comme la Loge Mère. »

La règle est donc simple : peut être reconnue une Grande Loge qui apporte la preuve de sa Régularité : c'est le principe de Reconnaissance.

Quels en sont les constituants ?

Il s'agit des principes de reconnaissance datant de 1927 qui sont :

- croyance en Dieu
- serment sur le volume de la Loi Sacrée (qui correspond à sa croyance)
- travail en présence des Trois Grandes Lumières (VLS, équerre et compas)
- discussions politiques et religieuses interdites au cours des travaux
- masculinité
- souveraineté : une Grande Loge doit être un organisme responsable, indépendant et autonome, seul qualifié pour diriger l'Ordre
- traditionalisme : une Grande Loge doit faire respecter les Landmarks, les Anciens Règlements, les us et coutumes de la FM de Tradition
- régularité d'origine : une Grande Loge doit avoir été fondée soit par une Grande Loge Régulière, soit par au moins trois loges régulièrement consacrées par une Grande Loge Régulière.

Dorénavant, on le comprend bien, ce principe de Reconnaissance va être la conséquence du principe de Régularité.

Voilà donc les deux principes qui charpentent notre obédience et qui éclairent cette définition pertinente que la GLNF donne d'elle même :

« La GLNF est un ordre initiatique qui regroupe des personnes qui acceptent, par serment, de vivre sous certaines règles que l'on appelle Anciens Devoirs.

En tant qu'Ordre initiatique, la GLNF se veut et se doit d'être le garant de la Tradition maçonnique qu'elle transmet. »

Les voilà donc réunis dans le même creuset ces deux principes qui conditionnent la Maçonnerie de Tradition.

A nous de les bien comprendre et d'en faire bon usage !

A nous de les transmettre tels que nous les avons reçus.

Mes FF, me voici arrivé au terme de ce tracé .

Me permettez vous de vous présenter une conclusion insolite ?

Me permettez vous de vous offrir un bouquet de sensations émouvantes ?  
De voyager dans la légendaire histoire du Métier et d'en survoler le code d'honneur ?

## II – CONCLUSION

Voici ce feu d'artifice étonnant, voici les phrases les plus significatives, les plus symboliques, et les plus belles que j'ai relevées pour vous, voici l'éclat incomparable de ces écrits merveilleux.

J'ai voulu, en quelque sorte, vous mettre l'eau à la bouche...

Elles émanent du Régius, du manuscrit Cooke, des Constitutions d'Anderson, et du code maçonnique.

### 1. Le Régius, manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle , débute par ces mots :

- « Ici commencent les statuts de l'art de la Géométrie », et viennent ensuite :
- « Et ainsi (les maçons) doivent s'instruire l'un l'autre »  
« et s'aimer ensemble comme frère et sœur »
- « Jamais les maçons ne doivent appeler un autre »  
« au sein du métier parmi eux tous »  
« ni sujet ni serviteur, mais mon cher frère »  
« même s'il est moins parfait qu'un autre »
- « le maître maçon doit être digne de confiance »  
« à la fois constant, loyal et vrai »
- « Tout maître maçon doit assister aux assemblées »
- « Que le maître ne prenne aucun apprenti »  
« S'il ne peut le loger sept ans chez lui »  
« pour lui apprendre son métier »
- « Le maître peut instruire son apprenti tel »  
« que son salaire puisse augmenter rapidement »

- « le maître ne doit entreprendre aucun ouvrage »  
« qu'il ne puisse achever et réaliser »
- « Celui qui veut connaître ce métier et l'embrasser »  
« doit bien aimer Dieu »
- « A ton maître reste fidèlement soumis »  
« car ce point jamais tu ne le regretteras »
- « Un maçon qui connaît bien son métier, »  
« qui voit son compagnon tailler une pierre »  
« et qu'il est sur le point d'abîmer cette pierre »  
« reprends la aussitôt si tu le peux »  
« et montre lui avec douceur comment la corriger »
- « Père et mère, quels qu'ils soient, »  
« digne est l'enfant qui agit dignement »
- « Retiens ta main dans ton poing »  
« pour ne pas avoir à dire « si j'avais su » »

## 2. Le manuscrit Cooke , manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle :

- « Vous devez savoir qu'il y a sept sciences libérales et que grâce à elles, toutes les sciences et techniques de ce monde ont été inventées »
- « Nemrod, descendant de Noé, envoya des maçons pour construire une ville et leur adressa ces recommandations : veillez à bien vous conduire, soyez loyaux et faites loyalement votre travail et votre métier. Aimez vous comme si vous étiez frères et restez unis. Que celui qui a un grand savoir l'enseigne à son compagnon. C'est de cette manière que l'art de la maçonnerie fut présenté pour la première fois comme science, avec des instructions»
- « Euclide, élève d'Abraham, codifia le premier la géométrie et l'enseigna. Il enseigna que ses élèves devaient s'appeler mutuellement compagnons et que celui qui serait le plus expert serait directeur de l'ouvrage et qu'on l'appellerait maître. Chassés d'Egypte, ils arrivèrent en terre promise où ils construisirent le temple de Salomon»

## 3. Les Constitutions d'Anderson 1723

- « La Maçonnerie est le centre de l'Union et permet de concilier l'amitié parmi des personnes qui, sans elle, auraient continué de s'ignorer »

- « Une loge est un lieu où les maçons s'assemblent et travaillent ; elle sera mieux comprise en la fréquentant »
- « Aucune querelle ne doit passer le seuil de la loge, moins encore à propos de religion ou de politique car nous sommes, nous, maçons, de toutes Nations, de toutes races et de tous langages ».

#### 4. Le code maçonnique début XIX<sup>o</sup>

- « Estime les bons, plains les faibles, fuis les méchants, mais ne hais personne »
- « Parle sobrement avec les grands, prudemment avec tes égaux, sincèrement avec tes amis, doucement avec les petits, tendrement avec les pauvres »
- « Si le Grand Architecte te donne un fils, remercie le mais tremble sur le dépôt qu'il te confie. Sois pour cet enfant l'image de la divinité. Fais que jusqu'à dix ans il te craigne, que jusqu'à vingt ans, il t'aime, que jusqu'à ta mort il te respecte. Jusqu'à dix ans sois son maître, jusqu'à vingt ans son père, jusqu'à ta mort son ami ».
- « Lis et profite, vois et imite, réfléchis et travaille, rapporte tout à l'utilité de tes frères, c'est travailler pour toi même. »

Voilà, mes frères, celles des phrases que je trouve les plus belles dans les textes les plus merveilleux.

Ils contiennent une Lumière qui éblouit l'âme et diffusent une Sagesse éternelle.

Songez que ce sont eux qui fondent et conditionnent notre vie maçonnique actuelle !

Nous ne pouvons qu'en être fiers et apprécier à sa juste valeur l'héritage que nous avons reçu.

C'est un dépôt sacré qui nous survivra.

J'ai dit.

